

**modifications aux
municipalités****du Québec**DOCUMENTS
DE RÉFÉRENCE**Juillet 2008**

Ce document présente l'ensemble des modifications aux municipalités du Québec pour le mois de juillet 2008.

Les modifications apportées aux municipalités consistent en des changements de nom, des changements de statut juridique, des constitutions en municipalité locale, des regroupements de municipalités, des annexions totales et des annexions partielles. Le tableau « Modifications aux municipalités du Québec » présente le code géographique de 1991, suivi du code de 1981.

Chacune des modifications a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*. Ces sources de renseignements officielles indiquent la date d'entrée en vigueur des modifications.

Aucun bulletin mensuel n'a paru en juin 2008, en raison de l'absence de modifications pour ce mois.

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard,
responsable de la codification géographique

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le
contenu de cette publication :

Direction des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél. : 418 691-2403
Fax : 418 643-4129
Courriel : edition.communications@stat.gouv.qc.ca

Codets et descripteurs de statut juridique

C	003	Cité
V	010	Ville
VL	006	Municipalité de village
P	004	Municipalité de paroisse
CT	001	Municipalité de canton
CU	002	Municipalité de cantons unis
M	005	Municipalité
R	081	Réserve indienne
NO	091	Territoire non organisé
VC	007	Municipalité de village cri
VN	009	Municipalité de village nordique
VK	008	Municipalité de village naskapi
EI	082	Établissement amérindien
TC	084	Terres réservées aux Cris
TK	085	Terres réservées aux Naskapis
TI	086	Terres de la catégorie I pour les Inuits

Codes et types de modification

0	Démembrement (division) d'un territoire
1	Changement de nom
2	Changement de statut juridique
3	Changement de nom et de statut juridique
5	Annexion totale
6	Constitution en municipalité locale
7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
8	Annexion partielle
9	Changement d'appartenance à une MRC

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
FCGQ	Fichier du code géographique du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Modifications aux municipalités du Québec, juillet 2008

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique 1991 – 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 – 1981)	
L'Île-de-Grand-Calumet, M (84035 – 80300)	2008-07-05	1 ¹	L'Île-du-Grand-Calumet, M (84035 – 80300)	GOQ, partie I, n° 27 page 581

1. Dans le cas présent, il s'agit plutôt, sur le plan juridique, de la rectification de l'orthographe du nom de la municipalité; elle est traitée ici comme un changement de nom aux fins du système informatique du code géographique.

Fichier du code géographique du Québec

Le découpage des territoires de conférence régionale des élus (CRÉ)

1) Introduction

Loi créant le découpage des territoires de CRÉ

Les territoires de CRÉ ont été constitués par la *Loi sur le ministère du Développement économique et de la Recherche*, en 2003 (L.R.Q., c. M-30.01), laquelle est modifiée par le projet de loi n° 13 (Lois du Québec 2006, c. 8). La conférence régionale des élus est, pour le territoire ou la communauté qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. La section IV.3 est intitulée CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS :

Article 21.5 : Est instituée pour chaque région administrative du Québec une « conférence régionale des élus », à l'exception de la région administrative de la Montérégie, divisée en trois conférences régionales des élus, et de celle du Nord-du-Québec, qui comporte également trois territoires de conférence régionale des élus (territoire équivalent de Baie-James, territoires de l'Administration régionale Crie et de l'Administration régionale Kativik, réputées agir à titre de CRÉ).

En conséquence, on dénombre au Québec 21 territoires de CRÉ.

Le découpage des territoires de CRÉ assure une couverture exhaustive du territoire québécois.

2) La nomenclature des territoires de CRÉ

Le projet de loi mentionné ci-dessus ne mentionne pas explicitement les noms des territoires de CRÉ. Dans les cas où le territoire d'une CRÉ correspond exactement à celui d'une région administrative, le toponyme est celui de la région administrative précédé de l'expression « conférence régionale des élus » (au long ou sous forme d'acronyme, CRÉ). Dans le cas des régions administratives de la Montérégie et du Nord-du-Québec, les noms ont été déterminés administrativement par le ministère des Affaires municipales et des Régions (Direction de la coordination des interventions régionales) qui a établi l'ensemble des toponymes des territoires de CRÉ, après consultation. La liste tabulaire des noms de territoires de CRÉ est fournie à l'annexe A. Le nom complet dans un texte courant prend les particules de liaison habituelles (ex. : dans un tableau, le descripteur est « CRÉ – Bas-Saint-Laurent », tandis que, dans un texte, on écrit le « territoire de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent »).

3) La codification des territoires de CRÉ

Le besoin d'une codification des territoires de CRÉ a été exprimé par beaucoup d'utilisateurs de données statistiques et géographiques.

a) Groupe de travail sur les territoires de la BDSO

Le Groupe de travail sur les territoires de la Banque de données des statistiques officielles – dont le comité directeur comprend des représentants de plus de 25 ministères et organismes publics québécois – a été amené à étudier différents scénarios de codification pour les nouveaux territoires de CRÉ. Cinq scénarios de codification ont été élaborés, présentant les caractéristiques, les avantages et les limites de chaque scénario. Les membres du Groupe de travail ont privilégié un scénario particulier de codification, pour consultation et approbation dans leur ministère ou organisme respectif. Ce dernier scénario a fait l'objet d'un consensus.

b) Option de codification retenue –voir annexe A

La codification proposée par le Groupe de travail (désignée comme le modèle 2, variante B) a été approuvée par les partenaires de la BDSO à sa réunion de juin 2007. Cette codification comporte un code à trois chiffres pour chacune des composantes du découpage. Le dernier chiffre du code prend la valeur « 1 » lorsque le territoire de la CRÉ est le même que celui du territoire de la région administrative. Toutefois, il prend les valeurs « 1 » ou « 2 » ou « 3 » lorsque la région administrative est divisée en plusieurs territoires de CRÉ. Dans ce cas, la codification respecte le principe de codification géographique, qui attribue les codes selon un mouvement d'est en ouest et du sud au nord. Par exemple, en ce qui concerne la Montérégie, le territoire de la CRÉ – Montérégie Est prend la valeur 161, pour le territoire de la CRÉ – Longueuil, 162, et pour le territoire de la CRÉ – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 163.

c) Correspondance entre le découpage territorial des MRC (géographique) et le découpage des territoires des CRÉ
Le territoire des CRÉ correspond à des MRC et territoires équivalents complets. Afin de faciliter le travail de compilation statistique, une table de correspondances entre les territoires de CRÉ et les municipalités régionales de comté et territoires équivalents a été produite. Elle figure à l'annexe B de ce bulletin spécial.

4) Information sur les territoires de CRÉ dans les systèmes informatiques

Base de données du code géographique (BDCG)

Les municipalités et territoires équivalents (soit les territoires amérindiens et les territoires non organisés) ont une appartenance unique à un territoire de CRÉ. La BDCG étant de type relationnel, les MRCG (3^e niveau hiérarchique de la BDCG) sont rattachées directement à leur territoire de CRÉ d'appartenance (4^e niveau).

Fichier actif du code géographique du Québec (FCGQ)

L'ajout de ce nouveau découpage territorial a des incidences sur le schéma des enregistrements du fichier actif du code géographique. En effet, le nombre restreint d'espace en réserve a conduit à réaménager l'information figurant dans l'enregistrement de base du fichier actif. D'une part, l'information relative au découpage des territoires de CRÉ est logée entièrement dans la partie fixe de l'enregistrement de base. En particulier, le code du territoire de CRÉ est inscrit aux positions 68-70 (longueur 3), tandis que le nom est aux positions 503-537 (longueur 35). D'autre part, l'information sur le découpage territorial des MRC (juridique) est déplacée dans la partie variable de l'enregistrement de base : le code de MRC (juridique) est inscrit aux positions 571-573 (longueur 3) et le nom est aux positions 574-603 (longueur 30). Dans la partie fixe, la zone de l'espace en réserve prend les positions 71-100 (longueur 30).

Application « Code géo » sur le site Web de l'ISQ

Les données implantées dans la BDCG sont reflétées dans l'application « Code géo » sur le site Web de l'ISQ (accès par la page d'accueil et sélection à droite dans Répertoires – BDCG). Cette application permet à l'utilisateur d'afficher l'information sur les territoires de CRÉ pour le volet « Divisions territoriales (consultation) ». L'utilisateur peut aussi produire, à l'aide du volet « Générateur de rapport (extraction personnalisée) », une liste informatisée des municipalités assorties de leur appartenance aux territoires de CRÉ.

Annexe A

Territoires de conférence régionale des élus (CRÉ) – 2007 – (en ordre numérique)	
Code	Nom
011	CRÉ – Bas-Saint-Laurent
021	CRÉ – Saguenay–Lac-Saint-Jean
031	CRÉ – Capitale-Nationale
041	CRÉ – Mauricie
051	CRÉ – Estrie
061	CRÉ – Montréal
071	CRÉ – Outaouais
081	CRÉ – Abitibi-Témiscamingue
091	CRÉ – Côte-Nord
101	CRÉ – Baie-James
102	Administration régionale Crie (agissant à titre de CRÉ)
103	Administration régionale Kativik (agissant à titre de CRÉ)
111	CRÉ – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
121	CRÉ – Chaudière-Appalaches
131	CRÉ – Laval
141	CRÉ – Lanaudière
151	CRÉ – Laurentides
161	CRÉ – Montérégie Est
162	CRÉ – Longueuil
163	CRÉ – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
171	CRÉ – Centre-du-Québec

CRÉ : Conférence régionale des élus (acronyme recommandé par le ministère des Affaires municipales et des Régions).

Sources : Ministère des Affaires municipales et des Régions

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives
(LQ, 2006, chapitre 8, section IV.3).

Annexe B

Table de correspondance entre les territoires de conférence régionale des élus et les municipalités régionales de comté et territoires équivalents.

Description des régions administratives (1997) selon les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, décembre 2007 (ordre numérique)				
Code	Territoire de CRÉ (1997)	Code	MRC ou territoire équivalent	Catégorie
011	CRÉ – Bas-Saint-Laurent			
		07	La Matapédia	MRC
		08	Matane	MRC
		09	La Mitis	MRC
		10	Rimouski-Neigette	MRC
		11	Les Basques	MRC
		12	Rivière-du-Loup	MRC
		13	Témiscouata	MRC
		14	Kamouraska	MRC
021	CRÉ – Saguenay-Lac-Saint-Jean			
		91	Le Domaine-du-Roy	MRC
		92	Maria-Chapdelaine	MRC
		93	Lac-Saint-Jean-Est	MRC
		941	Saguenay	TE
		942	Le Fjord-du-Saguenay	MRC
031	CRÉ – Capitale-Nationale			
		15	Charlevoix-Est	MRC
		16	Charlevoix	MRC
		20	L'Île-d'Orléans	MRC
		21	La Côte-de-Beaupré	MRC
		22	La Jacques-Cartier	MRC
		23	Québec	TE
		34	Portneuf	MRC
041	CRÉ – Mauricie			
		35	Mékinac	MRC
		36	Shawinigan	TE
		371	Trois-Rivières	TE
		372	Les Chenaux	MRC
		51	Maskinongé	MRC
		90	La Tuque	TE

Description des régions administratives (1997) selon les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, décembre 2007 (ordre numérique) (suite)

Code	Territoire de CRÉ (1997)	Code	MRC ou territoire équivalent	Catégorie
051	CRÉ – Estrie			
		30	Le Granit	MRC
		40	Les Sources	MRC
		41	Le Haut-Saint-François	MRC
		42	Le Val-Saint-François	MRC
		43	Sherbrooke	TE
		44	Coaticook	MRC
		45	Memphrémagog	MRC
061	CRÉ – Montréal			
		66	Montréal	TE
071	CRÉ – Outaouais			
		80	Papineau	MRC
		81	Gatineau	TE
		82	Les Collines-de-l’Outaouais	MRC
		83	La Vallée-de-la-Gatineau	MRC
		84	Pontiac	MRC
081	CRÉ – Abitibi-Témiscamingue			
		85	Témiscamingue	MRC
		86	Rouyn-Noranda	TE
		87	Abitibi-Ouest	MRC
		88	Abitibi	MRC
		89	La Vallée-de-l’Or	MRC
091	CRÉ – Côte-Nord			
		95	La Haute-Côte-Nord	MRC
		96	Manicouagan	MRC
		971	Sept-Rivières	MRC
		972	Caniapiscau	MRC
		981	Minganie	MRC
		982	Basse-Côte-Nord	TE
101	CRÉ – Baie-James			
		991	Jamésie	TE

Description des régions administratives (1997) selon les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, décembre 2007 (ordre numérique) (suite)

Code	Territoire de CRÉ (1997)	Code	MRC ou territoire équivalent	Catégorie
102	Administration régionale Crie ¹			
		993	Eeyou Istchee	TE
103	Administration régionale Kativik ¹			
		992	Kativik	TE
111	CRÉ – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine			
		01	Les Îles-de-la-Madeleine	TE
		02	Le Rocher-Percé	MRC
		03	La Côte-de-Gaspé	MRC
		04	La Haute-Gaspésie	MRC
		05	Bonaventure	MRC
		06	Avignon	MRC
121	CRÉ – Chaudière-Appalaches			
		17	L'Islet	MRC
		18	Montmagny	MRC
		19	Bellechasse	MRC
		251	Lévis	TE
		26	La Nouvelle-Beauce	MRC
		27	Robert-Cliche	MRC
		28	Les Etchemins	MRC
		29	Beauce-Sartigan	MRC
		31	L'Amiante	MRC
		33	Lotbinière	MRC
131	CRÉ – Laval			
		65	Laval	TE
141	CRÉ – Lanaudière			
		52	D'Autray	MRC
		60	L'Assomption	MRC
		61	Joliette	MRC
		62	Matawinie	MRC
		63	Montcalm	MRC
		64	Les Moulins	MRC

Description des régions administratives (1997) selon les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, décembre 2007 (ordre numérique) (suite)

Code	Territoire de CRÉ (1997)	Code	MRC ou territoire équivalent	Catégorie
151	CRÉ – Laurentides			
		72	Deux-Montagnes	MRC
		73	Thérèse-De Blainville	MRC
		74	Mirabel	TE
		75	La Rivière-du-Nord	MRC
		76	Argenteuil	MRC
		77	Les Pays-d'en-Haut	MRC
		78	Les Laurentides	MRC
		79	Antoine-Labelle	MRC
161	CRÉ – Montérégie Est			
		46	Brome-Missisquoi	MRC
		47	La Haute-Yamaska	MRC
		48	Acton	MRC
		53	Le Bas-Richelieu	MRC
		54	Les Maskoutains	MRC
		55	Rouville	MRC
		56	Le Haut-Richelieu	MRC
		57	La Vallée-du-Richelieu	MRC
		59	Lajemmerais	MRC
162	CRÉ – Longueuil			
		58	Longueuil	TE
163	CRÉ – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent			
		67	Roussillon	MRC
		68	Les Jardins-de-Napierville	MRC
		69	Le Haut-Saint-Laurent	MRC
		70	Beauharnois-Salaberry	MRC
		71	Vaudreuil-Soulanges	MRC

Description des régions administratives (1997) selon les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, décembre 2007 (ordre numérique) (suite)

Code	Territoire de CRÉ (1997)	Code	MRC ou territoire équivalent	Catégorie
171	CRÉ – Centre-du-Québec			
		32	L'Érable	MRC
		38	Bécancour	MRC
		39	Arthabaska	MRC
		49	Drummond	MRC
		50	Nicolet-Yamaska	MRC

Tableau sommaire pour le Québec

Nombre de territoires de CRÉ : 21

Nombre de MRC et territoires équivalents : 104

I. Agissant à titre de CRÉ.

Abréviations : MRC : municipalité régionale de comté

TE : territoire équivalent à une MRC

Sources : Fichier du code géographique du Québec

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives (LQ, 2006, chapitre 8, section IV.3).

Institut de la statistique du Québec

5 septembre 2008

Modifications aux municipalités du Québec

Changement d'adresse

Veillez remplir le présent avis et le retourner à :

Institut de la statistique du Québec
Direction des communications
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4

Nom : _____

Numéro d'abonné
(s'il y a lieu) : _____
(numéro inscrit sur l'étiquette)

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone: 418 691-2401

ou

Téléphone: 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web: www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2008
ISSN 0843-8250 (version imprimée)
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1989

Tirage limité.
Toute reproduction ou utilisation du contenu de cette publication
est autorisée à condition de mentionner la source.

Septembre 2008